

5 principes fondamentaux :

Maintien de la distanciation physique

Application des gestes barrière

Limitation du brassage des élèves

Nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Formation, l'information et la communication

Version du 13 mai 2020

TABLEAU D'ORGANISATION GENERALE

ZONES	GROUPES	NIVEAUX PRIS EN CHARGE	Personnel en présentiel	Personnel en distanciel	SALLE OCCUPEE POUR LE PRESENTIEL	ENTREES	SORTIES	RECRES	TOILETTES
1 MATERNELLE	GROUPE 1	TPS-PS	ENSEIGNANTE MME DUQUENNE ATSEM ELODIE	ENSEIGNANTE MME CLABAUT	CLASSE DE MME DUQUENNE	8h35 à 9h00 13h35 à 14h00 Entrée maternelle	11h30 et 16h30	10h10-10h40 16h00-16h30	Côté hall maternelle
	GROUPE 2	MS-GS	ENSEIGNANTE MME DERNONCOURT AVS STEPHANIE ATSEM JEANNINE	ENSEIGNANTE MME ANQUEZ MME LEMAIRE AVS SABRINA CLEMENCE	CLASSE DE MME DERNONCOURT		11h35 et 16h35	10h45-11h15 15h00-15h30	Côté salle de motricité
2 CYCLE 2	GROUPE 3	CP-CE1	ENSEIGNANTE MME DELATTRE AVS VICKY (EVA)	ENSEIGNANTE MME DOUX MME MACKE MME JOUAN	CLASSE DE MME DOUX	8h35 à 9h00 13h35 à 14h00 Côté élémentaire (porte rouge)	11h40 et 16h40	10h30-10h45 15h30-15h45	Toilettes cycle 2
3 CYCLE 3	GROUPE 4	CE2-CM1-CM2	ENSEIGNANTE MME DEHONDT AVS WENDY	ENSEIGNANTE ME DESPINOY MME LEFEVRE MME FOUFELLE MME VILLEZ AVS ANGELIQUE	CLASSE DE MME LEFEVRE	8h35 à 9h00 13h35 à 14h00 Côté élémentaire (grille blanche)	11h45 et 16h45	10h30-10h45 15h30-15h45	Toilettes cycle 3

DISPOSITIONS GENERALES

Rentrée des élèves :

Étant donné les prévisions d'effectifs, nous accueillerons tous les élèves sans échelonnement de la TPS au CM2 à compter du lundi 18 mai.

Les parents devront avoir retourné au directeur **une fiche de demande de scolarisation** et avoir reçu une confirmation de sa part avant de pouvoir emmener leur enfant à l'école.

Éléments de cadrage :

- les élèves seront dans des groupes fixes (groupes 1 à 4) de maximum 15 élèves pour l'élémentaire et 10 pour la maternelle. Ils seront regroupés par niveaux de cycle autant que possible, mais ne seront pas nécessairement avec leur enseignante. L'école ne pourra accueillir qu'un nombre limité d'élèves qui seront choisis selon les critères prioritaires si la place venait à manquer.
 - 1. Enfants de personnels soignants, de Force de Sécurité Intérieure, de personnel enseignant.
 - 2. Enfants scolairement fragiles (signalés à la mdph, avec des besoins reconnus...)
 - 3. Enfants en situation familiale complexe (famille d'accueil, sos village)
 - 4. Enfants dont les deux parents travaillent en dehors du domicile
 - 5. Autre cas

<u>Important : les élèves n'étant pas capables de respecter, même avec de l'aide, les gestes barrières ne pourront être accueillis.</u>

- l'école sera divisée en trois zones (VERTE, BLEUE, JAUNE) comprenant au maximum deux groupes. Ceci évitera que les élèves ne se croisent aux entrées, aux récréations, au cours de la journée.
- les élèves qui ne viendront pas à l'école travailleront en distanciel (mais pas nécessairement avec leur enseignante)

L'organisation:

- Les horaires d'entrées ont été étendus
- Les horaires de sorties ont été échelonnés
- Les lieux d'entrées et de sorties ont été divisés en trois zones
- Les élèves ont été regroupés tant que possible afin d'éviter tout brassage
- Les attendus pédagogiques et éducatifs seront adaptés à la situation.
- Les élèves à besoins particuliers accueillis auront leur AESH. A défaut, une solution sera cherchée auprès du PIAL. L'accueil de ces enfants dépend lui aussi de sa capacité à respecter les gestes barrières en présence de son AVS.
- Les enseignantes en présentiel à 100% ne prendront pas en charge de distanciel. Les enseignants en distanciel prendront dans ce cas en charge les élèves de la collègue.

Port du masque :

Il sera obligatoire pour tous les personnels de l'école, à tout moment de la journée, tant que celui-ci risque de se trouver en contact avec une autre personne.

Il est proscrit pour les élèves de maternelle

Il est possible mais non recommandé pour les élèves de l'élémentaire (il appartiendra dans ce cas aux parents de le fournir si l'enfant est capable de l'utiliser dans <u>le respect des contraintes sanitaires</u>)

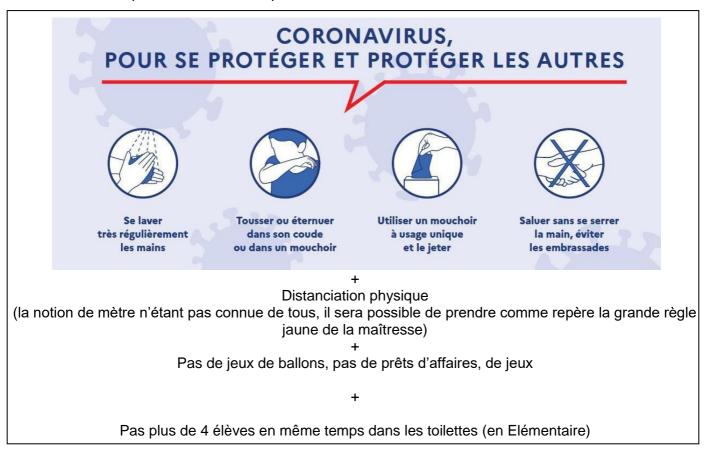
Ventilation des locaux :

Il doit durer au moins 10 minutes à chaque fois. Il se fera :

- Le matin avant l'arrivée des élèves
- Pendant les récréations
- Le midi
- Le soir après la classe

LES GESTES BARRIERES

Ils sont expliqués et présentés aux enfants le jour de la reprise Ils sont répétés chaque matin et chaque après-midi Le cas échéant, ils pourront aussi être répétés avant les récréations



Un affichage à destination des enfants et des familles sera effectué

INFORMATION A DESTINATION DES PARENTS

Je vérifie la température de mon enfant tous les jours avant de l'emmener à l'école!

Il a 37,8°C ou plus, je le garde à la maison.

Il tousse, il éternue, je le garde à la maison.

Je lui rappelle régulièrement les gestes barrières

Je n'ai pas le droit d'entrer dans l'école (ne pas prévoir de rendez-vous pour votre enfant sur le temps scolaire : orthophoniste ou autre)

J'applique moi-même les gestes barrières aux abords de l'école

Je viens chercher mon enfant seul(e)

J'habille mon enfant avec une tenue pratique pour le passage aux toilettes

Doudou et tétine sont rangés dans une boîte hermétique en TPS-PS

Un affichage à destination des enfants et des familles sera effectué

NETTOYAGE ET DESINFECTION

Ville de Calais

En termes d'hygiène, les écoles ont toutes été désinfectées, l'entretien y devient biquotidien (midi et soir).

Les ATSEM nettoient depuis le 5 mai 2020 les locaux maternels.

Divers matériels sont en cours d'acheminement vers les sites scolaires : solutions de gel hydroalcooliques pour les enseignants et les personnels territoriaux,...

Les moyens humains territoriaux seront aussi mobilisés et seront ajustés en fonction des effectifs scolaires, et en cohérence avec les exigences du protocole sanitaire.

Sur le plan périscolaire, la restauration scolaire redémarrera aussi le 18 mai, mais la garderie périscolaire ne pourra fonctionner, sauf exception pour les publics prioritaires dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis le début de la crise sanitaire.

Rôle de l'Equipe

- Nettoyer les surfaces ou objets de la classe touchés avec un spray adapté au fil de la journée.
- Veiller à la bonne aération des locaux (voir DISPOSITIONS GENERALES « ventilation des locaux »)

SANITAIRES

Lavage des mains :

Le lavage des mains sera effectué :

- A l'arrivée dans l'école
- Avant et après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant et après être allé aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi (et dès l'arrivée au domicile).
- Les solutions de gel hydro alcoolique seront utilisées uniquement pour la classe ou au besoin dans la journée

Passage aux toilettes:

- Il se fera le matin et l'après-midi aux entrées.
- Avant et après chaque récréation.

Cas particulier : le cas très exceptionnel où un élève aurait besoin de se rendre aux toilettes en dehors de ces temps balisés, se fera sous la surveillance obligatoire d'un adulte (enseignant, atsem, avs)

- Un urinoir sur deux sera condamné.
- Un lavabo sur deux sera condamné.
- Un toilette sur deux sera condamné (en maternelle)
- Pas plus de 4 élèves en même temps dans les toilettes en élémentaire.

Les portes des sanitaires doivent restées ouvertes aux entrées et lors des récréations

ACCUEIL DES ELEVES (Matin et Après-midi)

- Deux personnes à l'accueil de chaque zone (un à la porte, un au niveau des sanitaires)

VERTE: entrée maternelle

BLEUE : porte rouge côté élémentaire JAUNE : Grande grille principale blanche

- passage aux toilettes pour le lavage des mains dès l'entrée.
- passage aux toilettes pour tous les élèves.
- Port du masque pour l'accueillant
- Plage horaire de l'accueil étendue à 25 minutes (8h35 à 9h00 et 13h35 à 14h00)
- Portes manteaux : ils ne seront pas utilisés (manteaux derrière la chaise de l'élève, **même en cantine**), à moins de respecter un écart de 1m entre chaque manteau. Il conviendra alors de retirer tout marquage ou étiquette indiquant la propriété d'un espace à un élève en particulier.
- <u>Les enfants de toute petite et petite section faisant la sieste à l'école pourront apporter leur doudou et leur tétine à condition que l'ensemble soit rangé avant l'arrivée de l'élève dans une boîte fermée hermétiquement au nom de l'enfant.</u>

SALLE DE CLASSES

- Distanciation physique d'au moins 1 mètre (condamner le cas échéant une place sur deux avec du scotch)
- Pas plus de 15 élèves par classes en élémentaire et 10 en maternelle.
- Ne pas installer les tables face à face
- Neutraliser le matériel non indispensable (draps sur les espaces collectifs de type coins jeux, bibliothèques communes, ...)
- Limiter les déplacements en classe
- Laisser les portes ouvertes
- Mise en place d'un sens de circulation dans les classes
- Dortoirs : condamner un lit sur deux
- Il sera nécessaire que des sacs soient disposés à l'intérieur de chaque poubelle dans les salles.

GESTION DES CIRCULATIONS

- Un sens de circulation est établi pour chaque zone (couloirs, classes, cours d'école)
- Respect de la distanciation par marquage au sol dans les cours de récréation pour aider les enfants à se ranger correctement.
- Aucune personne étrangère au service ne sera acceptée dans l'école.

DEMI-PENSION

Temps partagé:

- Le midi, les élèves demi-pensionnaires sortiront les derniers. Ils attendront dans leur classe sous la surveillance d'un adulte autant que possible. Un surveillant viendra les chercher en classe pour les amener dans la cantine, à leur table.
- Les élèves seront récupérés dans l'ordre des groupes : du groupe 1 au groupe 4.
- Il n'y aura pas plus de 20-30 élèves par service le midi.

Rôle de la ville :

- Les gestes barrières sont rappelés au début de chaque repas
- La distanciation est respectée également à l'intérieur de la cantine (une place sur deux)

RECREATION

- Le temps de récréation est strictement encadré.
- Les structures de jeux extérieures condamnées
- Jeux collectifs avec échange de matériel interdits (pas de ballon)
- Utilisation exclusive des préaux en cas de mauvais temps. Regroupement dans des lieux communs interdits.
- Lavage des mains et passage aux toilettes comme définis au chapitre « SANITAIRES »
- Port du masque par les personnels de surveillance obligatoire
- Veiller au respect des gestes barrières et de la distanciation physique
- IMPORTANCE DU RESPECT STRICT DU PLANNING DE SERVICE

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Elles doivent se dérouler dans le strict respect des gestes barrières et des règles de distanciation

- Pas de matériel collectif (sinon désinfection avant et après l'utilisation),
- Retirer ou condamner l'accès à l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (en maternelle notamment)
- Accès interdit aux réserves de matériel (pour les élèves).

PERSONNELS

- Éviter le port des gants
- Privilégier l'utilisation de matériel individuel en classe
- Éviter l'utilisation de matériel informatique partagé (sinon désinfection systématique avant et après utilisation)
- N'accueillir aucun parent dans l'école pendant le temps scolaire (<u>aucun rdv ortho, médecin...ne sera possible pendant le temps de classe</u>). Les parents ayant besoin de voir l'enseignante ne pourront le faire qu'en fin de journée, à l'extérieur de l'école (remise de devoirs par exemple), quand tout le monde est parti (pas avant la classe).

CAS COVID

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève (avec un masque pour les enfants en âge d'en porter) ou de l'adulte dans l'annexe de la salle Rased (partie élémentaire).
 Les masques enfants seront dans cette salle uniquement.
- Enfants : Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif:

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés dans les 48h qui précédent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.